400 P ☐ NP ☒ DM24
Projet de construction du parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 2 par Énergie éolienne PPAW 2 inc.
6211-24-101

Carleton-sur-Mer

MÉMOIRE DE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER

L'énergie éolienne au service des communautés : un modèle de réussite, de cohabitation et d'acceptabilité sociale

Ce document expose le bilan exceptionnel du parc de Carleton-sur-Mer avec son partenaire Innergex et la force du modèle d'actionnariat régional.



Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre des audiences publiques sur le projet éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastoku 2.

Par Mathieu Lapointe, maire de Carleton-sur-Mer
et préfet de la MRC Avignon

Déposé par la Ville de Carleton-sur-Mer | Juillet 2026

Ville de Carleton-sur-Mer
629, boulevard Perron, Carleton-sur-Mer QC G0C 1J0
Téléphone : 418 364-7073 • Télécopieur : 418 364-7314 • carletonsurmer.com

Carleton-sur-Mer

Table des matières

1. Sommaire exécutif 3
2. Introduction et contexte territorial 4
3. L'acceptabilité sociale au cœur du projet 4
4. L'Alliance de l'énergie de l'Est : le pouvoir d'agir collectif 5
5. Retombées économiques, sociales et touristiques 6
6. Conclusion et recommandations de la Ville 8

1. Sommaire exécutif

À l'heure où le Québec accélère sa transition vers une économie décarbonée, la Ville de Carleton-sur-Mer soumet ce mémoire afin de partager une expérience concrète, éprouvée et immensément positive : le développement et l'exploitation du parc éolien de Carleton en partenariat avec Innergex, combinés à notre participation active au modèle régional de l'Alliance de l'énergie de l'Est. Mis en service dans l'optique d'allier rigueur environnementale et retombées locales, ce projet est aujourd'hui le témoin vivant qu'une cohabitation harmonieuse entre infrastructures industrielles d'énergie renouvelable et vie de communauté est non seulement possible, mais hautement bénéfique.

Ce mémoire s'articule autour de quatre démonstrations clés :

- Une acceptabilité sociale exemplaire : Grâce à une planification méticuleuse et au respect rigoureux de critères d'implantation stricts (retrait visuel, distances des résidences et préservation des écosystèmes), le parc s'est intégré parfaitement au paysage humain et naturel, bénéficiant d'une adhésion populaire incontestable.
- La force du modèle régionalisé de l'Alliance de l'énergie de l'Est : Notre participation à ce regroupement intermunicipal illustre une évolution historique majeure de la filière, permettant à Carleton-sur-Mer d'agir comme copropriétaire des ressources d'énergie renouvelable du territoire et de générer une prospérité locale sans précédent.
- Un levier financier majeur et direct pour les contribuables : En 2026, ce sont au total 606 000 $ de revenus directement issus de la filière éolienne qui s'injectent dans les coffres de la municipalité. Ces revenus autonomes financent nos infrastructures publiques et nos programmes communautaires sans alourdir la charge fiscale locale.
- Un attrait récréotouristique inattendu : Loin d'être une nuisance pour notre pôle touristique en pleine croissance, le parc éolien est devenu un point d'intérêt valorisé par les visiteurs, s'intégrant naturellement aux activités de plein air comme le VTT, la motoneige et la contemplation depuis le majestueux mont Saint-Joseph.

2. Introduction et contexte territorial

Sise entre mer et montagnes au cœur de la Baie-des-Chaleurs, Carleton-sur-Mer est une ville dynamique, reconnue tant pour la splendeur de ses paysages naturels que pour son esprit entrepreneurial. Fière de son rôle de pôle touristique et culturel régional, notre municipalité s'est résolument engagée dans la voie de la durabilité et de la résilience.

C'est dans cette optique que s'est inscrit le projet de parc éolien de Carleton. D'une puissance installée de 109,5 MW et implanté principalement sur les terres publiques de l'arrière-pays, ce parc — exploité de manière exemplaire par Innergex (anciennement développé sous l'égide de Cartier Énergie Éolienne) — représente un actif hautement stratégique. Il contribue de manière significative à la souveraineté et à la sécurité énergétiques du Québec tout en maintenant notre territoire dynamique et prospère.

Dès la genèse du projet, l'objectif fondamental de notre administration était double : maximiser les retombées économiques et sociales du site pour notre milieu, tout en minimisant les impacts négatifs potentiels sur la communauté. À la lueur de plusieurs années d'exploitation, le constat est sans équivoque : la mission est pleinement accomplie. Carleton-sur-Mer se positionne aujourd'hui comme un modèle d'intégration éolienne réussi que nous souhaitons partager avec les commissaires du BAPE.

3. L'acceptabilité sociale au cœur du projet

Pour la Ville de Carleton-sur-Mer, l'acceptabilité sociale n'est pas un concept théorique, mais un processus continu ancré dans le respect, le dialogue et la transparence. La collaboration étroite entre Innergex, la municipalité et les citoyens a permis d'établir des balises rigoureuses lors du micro-positionnement des éoliennes. L'absence de conflits d'usage majeurs découle directement du respect de critères environnementaux et techniques d'avant-garde :

- Distances de retrait protectrices des milieux de vie : L'implantation des éoliennes a respecté une distance minimale de sécurité de 500 mètres de toute zone habitée. En réalité, la turbine la plus proche du périmètre

habité se trouve à 781 mètres de distance. Cette marge préventive a permis de neutraliser efficacement toute préoccupation liée aux nuisances sonores ou aux effets d'ombrage stroboscopique, garantissant ainsi la tranquillité et la qualité de vie de nos résidents.

- Préservation rigoureuse de la signature visuelle : Toutes les éoliennes sont situées à plus de 3 000 mètres de la route 132 et de notre périmètre urbain. Cette distance stratégique préserve l'intégrité esthétique de notre zone côtière et de notre noyau urbain, deux éléments névralgiques pour l'identité visuelle de la municipalité.
- Protection minutieuse de la biodiversité et des écosystèmes : Le tracé du parc et des chemins d'accès a été planifié de manière à éviter rigoureusement les habitats forestiers sensibles, notamment les érablières, les cédrières denses, les cours d'eau ainsi que les ravages de cerfs de Virginie, assurant ainsi le maintien de l'équilibre écologique local.

4. L'Alliance de l'énergie de l'Est : le pouvoir d'agir collectif

Au-delà de l'exemple initial du parc éolien développé avec Innergex, la véritable révolution dans l'intégration économique de l'éolien repose sur la concertation régionale. La Ville de Carleton-sur-Mer est un membre actif de l'Alliance de l'énergie de l'Est.

Ce modèle d'actionnariat public-communautaire-privé permet aux communautés d'agir à parts égales avec les promoteurs privés. L'Alliance de l'énergie de l'Est matérialise la volonté ferme de notre région de prendre en main le développement de ses énergies renouvelables. Ce regroupement assure que l'exploitation de nos ressources naturelles génère une richesse collective qui retourne directement aux administrations locales sous forme de bénéfices et de ristournes.

Grâce à cette mutualisation régionale, l'énergie éolienne n'est plus seulement une infrastructure d'accueil sur notre territoire : elle est un outil de souveraineté économique municipale. Elle permet aux collectivités de l'Est-du-Québec de diversifier leurs sources de revenus de manière autonome et durable, tout en jouant un rôle décisionnel de premier plan dans la planification énergétique du Québec.

5. Retombées économiques, sociales et touristiques

Les retombées générées par le parc éolien de Carleton et notre participation à l'Alliance dépassent largement le cadre financier traditionnel. Elles constituent un moteur de développement global, touchant les infrastructures municipales, la vie associative et même notre positionnement récréotouristique.

Un bilan financier historique pour Carleton-sur-Mer en 2026

En 2026, l'addition de ces efforts de développement énergétique permet d'atteindre un sommet historique de 606 000 $ de revenus éoliens injectés directement dans les coffres de la ville. Ces revenus autonomes se déploient à travers trois grands vecteurs :

1. Le versement des redevances territoriales des parcs implantés sur les Territoires Non Organisés (TNO) de la MRC Avignon. Ces fonds sont transférés directement aux municipalités composant la MRC.

2. Le versement des bénéfices de l'Alliance de l'énergie de l'Est. Fruit de nos investissements conjoints au sein de l'Alliance, ces versements incarnent le succès de notre modèle d'affaires public-privé et communautaire.

3. Le versement des redevances territoriales du parc éolien de Carleton, qui est situé sur le territoire de la Ville de Carleton-sur-Mer.

Retombées du parc éolien de Carleton

Source des retombées	Indicateurs financiers	Impacts concrets pour le milieu
Structure de l'investissement initial de construction	170 Millions $ (Investissement global initial)	Plus de 60 % de ces retombées économiques directes et indirectes ont été dépensées localement et régionalement, dynamisant les commerces de Carleton-sur-Mer et créant des centaines d'emplois lors des phases clés du chantier.
Redevances récurrentes contractuelles directes (parc local)	Redevances territoriales : 106 000 $ / an (indexé) Fonds d'engagement social : 30 000 $ / an (indexé)	Financement d'infrastructures de parcs et de loisirs, soutien financier ciblé aux organismes communautaires, sportifs et culturels de Carleton-sur-Mer.

Un levier majeur pour le tourisme et les loisirs

Carleton-sur-Mer est un pôle touristique d'importance majeure en Gaspésie et sa popularité n'a cessé de croître au cours des vingt dernières années. Alors que certains craignaient initialement qu'un parc éolien puisse nuire à notre pouvoir d'attraction, c'est exactement le contraire qui s'est produit. Le parc est aujourd'hui perçu comme un atout distinctif pour notre milieu.

D'une part, son impact visuel depuis le périmètre urbain ou nos plages est quasi nul, respectant ainsi nos panoramas maritimes. D'autre part, ses bénéfices réels dépassent de loin les seuls aspects économiques :

- Un pôle d'attraction et de curiosité : Le parc éolien suscite une fascination naturelle chez les visiteurs. Il s'intègre magnifiquement dans le paysage panoramique lorsqu'on l'observe depuis le sommet du mont Saint-Joseph, créant un contraste saisissant et moderne entre nature sauvage et technologie propre.

- Une synergie avec le réseau récréotouristique local : Les chemins d'accès aménagés pour le parc sont devenus des voies de circulation prisées pour le plein air. Le site est aujourd'hui activement fréquenté par les amateurs de véhicules hors route, accueillant de nombreux adeptes de VTT durant l'été et de motoneige en saison hivernale, ce qui diversifie l'offre récréative de notre arrière-pays.

6. Conclusion et recommandations de la Ville

Fort de l'expérience extrêmement positive du parc éolien de Carleton-sur-Mer avec Innergex et des succès financiers générés par notre participation à l'Alliance de l'énergie de l'Est, notre municipalité tient à affirmer avec force que l'énergie éolienne, lorsqu'elle est planifiée dans le respect profond de son milieu d'accueil et sous une gouvernance intermunicipale forte, constitue un formidable vecteur de fierté citoyenne, de richesse collective et de cohésion sociale.



Mathieu Lapointe
Maire de Carleton-sur-Mer
Préfet de la MRC Avignon